



Délibération n°2024-I-22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 avril 2024

OBJET : Demande de subvention au titre du Fond Vert dans le cadre du Programme de rénovation énergétique de l'école Pasteur.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Représentés	04
Votants	16

Vote du conseil municipal	
POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Michel CARON, Mylène HUEBRA, Frédéric DUBOZ, Christian SELAME, Catherine LOMBARD

Etaient absents représentés :

Violetta DUAULT est représentée par Michel VANIER
Yannick TURMEL est représenté par Lucie PIZZONERO
Christelle VALETTE est représentée par Jacques GOMBAULT
Marie-Pierre BERDAT est représenté par Maria-Alexandra GONCALVES

Etaient absents excusés : Adelette WANET

Etaient absents non excusés : Gaëlle LEQUENNE, Matthieu HERLIN

Monsieur le Maire explique que pour des raisons environnementales et financières, la collectivité souhaite mettre en œuvre un programme de rénovation énergétique des bâtiments de l'école Louis Pasteur.

Le coût prévisionnel des travaux de rénovation 494 305€ HT

Ce projet peut bénéficier d'aides financières de différents partenaires et notamment de la Préfecture dans le cadre du Fond vert et plus spécifiquement dans le cadre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Il est important de présenter le projet d'équipements de rénovation énergétique de l'école Pasteur pour l'obtention d'une subvention au titre du Fond Vert pour un montant de 132 145€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

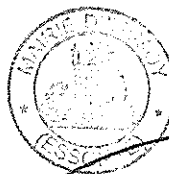
ADOpte le projet mentionné pour un montant de 494 305€ HT


RETIENT comme dossier de subvention à présenter dans le cadre du Fond Vert, concernant la rénovation énergétique de l'école élémentaire Pasteur.

SOLLICITE au titre du fond vert, la somme de 132 145,00 €, soit 27% du projet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.



Le Maire,

Jacques GOMBAULT

Délibération	
Reçue en préfecture le	05/04/2024
Affichée le	05/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune d'OrmoY, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite d'acceptation. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal compétent.